

Un budget sain

Le budget de la commune a été voté à l'unanimité par les élus lors du conseil municipal du jeudi 25 mars 2010.

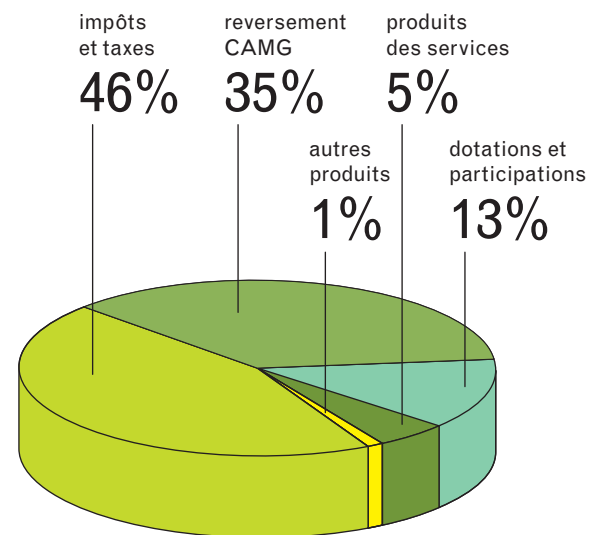
Cette année encore, le budget de Collégien se caractérise par sa bonne santé. Il s'appuie, tout d'abord, sur une gestion maîtrisée et durable développée depuis de nombreuses années. Il se caractérise, ensuite, par une part d'autofinancement confortable et une stabilité du taux des impôts locaux tout en maintenant le poids de la dette à un niveau faible par rapport aux recettes de fonctionnement. Le budget est, certes, le reflet des choix et des volontés politiques des élus mais il s'inscrit, cette année, dans un contexte atypique pour les collectivités locales marquées par une situation économique particulière de crise économique et une dégradation des finances publiques.

Les caractéristiques du budget primitif 2010:

- Augmentation des recettes de fonctionnement dû à un excédent 2009 reporté en hausse.
- Pas d'augmentation des impôts locaux : les taux des taxes d'habitation et de foncier non bâti sont inchangés depuis 1998 et celui de la taxe de foncier bâti depuis 2002.
- Un fort autofinancement de plus de 17 % permettant de dégager une capacité d'investissement en augmentation cette année.

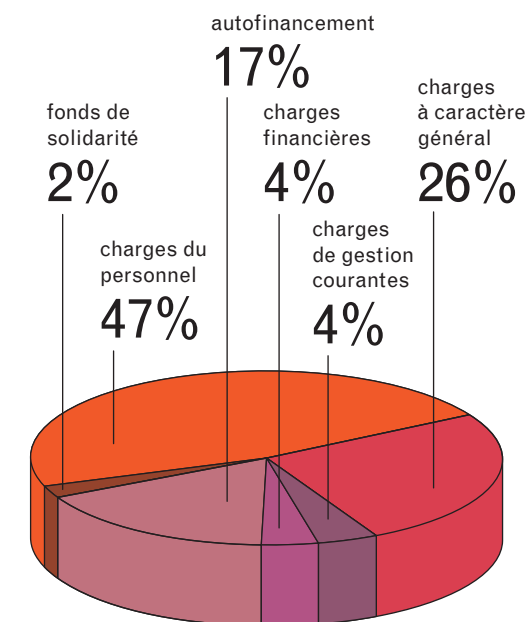
Le budget de fonctionnement

Les ressources. Les recettes de fonctionnement atteignent 5 961 500 € soit une augmentation de 2,25 %. Cette augmentation est due notamment à la perception de la taxe locale sur l'électricité à hauteur de 92 412 €. Ces recettes sont composées des impôts directs, de la réversion compensatoire provenant de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, de dotations de l'Etat et d'encaissements divers notamment des produits des services.



Recettes de fonctionnement 2010: 5 961 500 €

Les dépenses. Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées de frais liés à l'exploitation des services, à la rémunération du personnel et au remboursement de la charge de la dette. Elles sont



Dépenses de fonctionnement 2010: 5 474 311 €

de 5 474 311 € et augmentent de 4,66 %. Le fonctionnement en année pleine de structures nouvelles (maison communal, jardin d'enfants) par rapport aux autres années impacte le niveau des dépenses de fonctionnement qui, à niveau de service équivalent, demeurent stables.

Le poids de la dette. Malgré l'évolution du stock de la dette qui correspond à l'emprunt souscrit pour la construction de la maison communale, son poids par rapport aux recettes de fonctionnement reste faible. Cette proportion est aujourd'hui stabilisée aux environs de 8 %.

L'autofinancement. Les décisions d'investissement dépendent étroitement des marges de manœuvre mesurées par la notion d'autofinancement. Les équilibres entre dépenses et recettes de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement de 1 106 822 € (comprenant les excédents 2009 reportés pour un montant de 619 633 €).

Le budget d'investissement

Les recettes. Elles sont composées de la TVA acquittée en 2009 sur les investissements, de la perception de la Taxe Locale de l'Équipement, de l'opération de vente des commerces de la place Mireille Morvan aux occupants actuels et de la part d'autofinancement dégagée.

Recettes d'investissement 2010	1 986 099 €
dont:	
Autofinancement (virement + excédent reporté)	1 106 822 €
FCTVA	370 438 €
TLE Taxe Locale d'Équipement	14 839 €
Cession des commerces	494 000 €

Les dépenses d'investissement. Au total, c'est une somme de 1 677 599 € qui sera consacrée au budget d'investissement de l'année après remboursement du capital de la dette pour 308 500 €. ■

Répartition des investissements

17%

Poursuite de la rénovation des bâtiments communaux



13%

Travaux de voirie (dont réaménagement total de la rue des Noyers sur 3 ans)

8%

Equipements des services

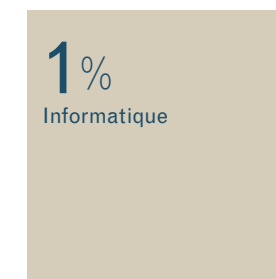
6%

Aménagements complémentaires à la maison communale



15%

Opération « commerces de la place Mireille Morvan », rénovation ponctuelle de la place et des parkings



18%

Remboursement de la dette

22%

Réaménagement des équipements sportifs et des stades



1%

Informatique

Le mot de l'élu



Didier Mériot,
1^{er} maire-adjoint
en charge des finances

Dans un contexte économique et financier incertain, dû à une diminution des participations de l'Etat et face aux graves répercussions de la crise économique, nous avons su maintenir un cap maîtrisé des dépenses publiques. Nous avons bien contenu nos dépenses de fonctionnement tout en ouvrant de nouveaux services comme le jardin d'enfants ou la mise en service de la maison communale. Grâce à cela, nous avons pu dégager un budget d'investissement important, nous permettant de renforcer nos services et nos équipements communaux. Nous pouvons ainsi tenir nos engagements de campagnes et entamer la deuxième étape du programme pour lequel nous avons été élus : création d'un parc communal des sports avec agrandissement des vestiaires et réfection du terrain annexe, rénovation du patrimoine... Et ce, sans augmenter les taux des trois taxes locales depuis une dizaine d'années.